



FONDATION
A et P SOMMER

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

LE CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE



COMMENT UN CHIEN D'ASSISTANCE JUDICIAIRE ACCOMPAGNE
ET SOUTIEN MORALEMENT LES PERSONNES VICTIMES



Lol, sa référente, Louis Schweitzer

Frédéric Almendros

Michel de Sousa

Didier Vernay

Lol

Lol, beau labrador noir, était l'invité vedette le 5 octobre 2020 au ministère de la justice du premier colloque, consacré en France aux chiens d'assistance judiciaire, organisé par la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, avec l'association France Victimes.

En ouverture de ce colloque, qui se tenait le 5 octobre dernier au ministère de la Justice, **Louis Schweitzer**, Président de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, rappelait que c'est une idée simple et naturelle qui a présidé à la naissance des chiens d'assistance judiciaire : la présence d'un animal a tendance à calmer, redonner confiance et libérer la parole. Lors d'une procédure judiciaire, elle peut être d'un grand réconfort pour des victimes souvent traumatisées. Les premières expérimentations françaises, très prometteuses, ne demandent qu'à être généralisées. « **Ce champ d'intervention de l'animal est encore très peu exploité, et c'est l'une des missions de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer que d'en favoriser l'essor. Ce colloque a pour ambition de dresser un premier état des lieux, de mettre en présence les différents acteurs impliqués et d'ouvrir de nouvelles pistes d'action.** »

Partie prenante du colloque, France Victimes, qui fédère la quasi-totalité des associations françaises d'aide aux victimes, s'intéresse particulièrement aux chiens d'assistance judiciaire. **Jérôme Moreau**, porte-parole de l'association, l'annonçait en préambule de la journée : « France Victimes soutient toutes les initiatives susceptibles d'apporter plus d'humanité dans le monde de la justice et d'offrir aux victimes un cadre plus sécurisant. Notre rôle consiste à protéger et accompagner les personnes en souffrance tout au long du parcours judiciaire. » **Michel de Sousa**, animateur réseau au sein de France Victimes, a développé ce point de vue en le replaçant dans son contexte historique.

Né aux Etats-Unis, expérimenté également au Canada et en Belgique, le chien d'assistance judiciaire a fait une entrée remarquable en France, plus précisément dans le Lot. C'est là en effet que Lol, un premier chien spécialement éduqué par Handi'Chiens, a été mis à la disposition du tribunal judiciaire de Cahors, avec la collaboration active du Centre national cynophile de la gendarmerie de Gramat et les pompiers (SDIS) du Lot. **Frédéric Almendros**, procureur de la République, a beaucoup œuvré pour que Lol trouve sa place dans le dispositif d'aide aux victimes du département. Intimement convaincu des bienfaits apportés par les chiens d'assistance judiciaire et désireux de témoigner de son expérience réussie, il était présent tout au long de la journée.

La question centrale du traumatisme, comme rupture brutale et inattendue dans le cours d'une existence, et de ses conséquences fréquentes (stress, blocage, figement, anxiété, dépression...) était abordée par deux intervenants : **Didier Vernay**, neurologue et responsable pédagogique du diplôme universitaire Relation d'Aide par la Médiation Animale ; **Serge Tisseron**, psychiatre, psychanalyste et docteur en psychologie. Tous deux s'accordent à dire que le dépassement du traumatisme passe par la mise en récit et la restauration de la confiance (en soi et en autrui). Cette construction de la représentation se fait généralement dans le partage : la présence d'un animal peut ouvrir un accès direct aux émotions et fortement contribuer à libérer la parole.

L'ancien bâtonnier de Cahors, quand je lui ai parlé à l'époque de mettre en place un chien d'assistance judiciaire, a été très sceptique et m'a dit après « j'ai pensé que c'était un gadget ». Aujourd'hui, c'est l'un de nos plus fervents défenseurs.

Frédéric Almendros, procureur

Être avec un chien, c'est être un homme augmenté. Un homme avec un chien, c'est un homme qui a plus de compétences, qui est plus sécurisé, qui a un univers sensoriel plus riche, qui a des perceptions plus fines... On s'élargit, on est plus fort, plus puissant.

Didier Vernay, neurologue

Lorsqu'on introduit un animal, il y a parfois des thérapeutes qui sont très frustrés parce que le patient n'a plus d'yeux que pour lui. Le thérapeute se sent un peu exclu. Tout le problème, c'est d'arriver à faire en sorte que le thérapeute soit intégré par le patient dans la communauté qu'il forme avec l'animal. Il faut arriver à dépasser ce sentiment d'exclusion pour qu'une triangulation s'établisse.

Serge Tisseron, psychiatre



Huguette Tiegna



François de Singly



Marine Grandgeorge



Boris Albrecht, Lol et ses nouveaux collègues

En conclusion de la matinée, le sociologue **François de Singly** expliquait pourquoi à son avis notre société du *care* est maintenant prête à accepter voire encourager l'intervention de chiens d'assistance judiciaire, ce qui aurait été proprement impensable il y a encore quelques décennies.

La deuxième partie du colloque était plus centrée sur le chien lui-même. Après la projection d'un film retraçant une journée-type de Lol, **Florian Auffret**, Chargé de recherche et développement chez Handi'Chiens, a évoqué le travail de formation du chien d'assistance judiciaire et de ses futurs référents. De son côté, **Marine Grandgeorge**, Maître de conférence au Laboratoire d'éthologie animale et humaine de l'Université de Rennes 1 apportait un éclairage plus scientifique, expliquant que la simple présence d'un chien, même inconnu, fait baisser le stress et le rythme cardiaque de la personne qui se trouve avec lui. Tous deux étaient d'accord pour dire que **le bien-être du chien est primordial** et qu'il est indispensable de lui ménager des temps de repos et de détente.

Ellen O'Neill-Stephens, ancienne procureure et co-fondatrice de la Courthouse Dogs Foundation était présente en distanciel depuis les Etats-Unis. C'est elle qui, en observant l'effet apaisant d'un labrador sur son fils handicapé moteur, a eu l'idée de mettre à la disposition de victimes d'agression un chien qui pourrait les assister tout au long du processus judiciaire. Grâce à son action, plus de 250 chiens d'assistance judiciaire sont aujourd'hui déployés dans plus de 40 Etats américains. L'intervention d'Ellen O'Neill-Stephens a permis d'aborder des questions aussi cruciales que la nécessité d'éviter tout biais de jugement lié à la présence du chien, la conduite à tenir en cas de difficultés, l'engagement des référents ou les effets secondaires de la présence d'un chien sur les policiers et le personnel de justice.

Lol est le premier chien d'assistance judiciaire opérationnel en France, mais d'autres suivent, sous réserve que les partenaires concernés s'impliquent sur le long terme et débloquent les moyens financiers requis pour un déploiement national. Les résultats observés à Cahors sont encourageants et les réactions dans la salle étaient extrêmement positives. **Fabienne Klein-Donati**, Procureure de la République de Bobigny, s'est portée candidate pour mener l'expérience dans sa juridiction. Quant à **Huguette Tiegna**, députée du Lot, elle a annoncé avoir déposé un projet de loi destinée à favoriser l'utilisation des chiens d'assistance judiciaire en France.

Après les remerciements de Boris Albrecht, directeur de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer, Lol a accueilli sur scène ses nouveaux collègues : Orphée et Orko.

On délègue la justice à des gens qui sont abstraits, qui ont fait des grandes études, ils sont très loin et parce qu'ils sont très loin, ils vont bien juger. Et on introduit le chien pour être au plus près de nous.

François de Singly, sociologue

Quand on regarde un chien dans les yeux, on secrète l'ocytocine, l'hormone de l'attachement et de l'amour. Elle apporte du bien-être à la personne rien que par le regard.

Marine Grandgeorge, éthologue

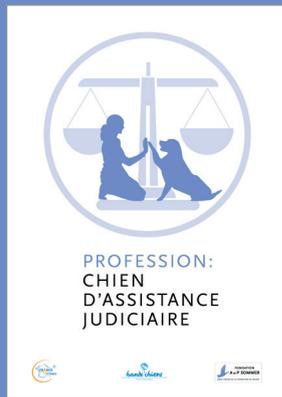
On applique la philosophie du facteur cheval : une pierre après l'autre. Aujourd'hui, nous n'avons qu'un chien en France. Il y a bien entendu de facto une rupture de l'égalité sur le territoire puisque les innombrables victimes ne peuvent toutes en bénéficier. Mais en ajoutant une pierre après l'autre, peut être qu'un jour il y aura plusieurs zéros derrière le 1 !

Frédéric Almendros, procureur

A Bobigny, j'aurais besoin d'un chenil entier !

Fabienne Klein-Donati, procureur

Le guide
Profession CAJ



Découvrez les vidéos :

- La journée de Lol
- Témoignages de victimes
- Morceaux choisis, la vidéo du colloque



Avec l'animal, vers la vie

Depuis près de 35 ans, la fédération France Victimes et son réseau de 130 associations professionnelles accueillent et accompagnent de manière pluridisciplinaire toutes les personnes touchées par une infraction, notamment dans le cadre d'un processus judiciaire. La philosophie d'actions pour l'aide aux victimes est d'innover pour nous adapter aux besoins des victimes. À côté des compétences de nos 1500 professionnels (accueillants, juristes, psychologues et travailleurs sociaux), il nous est apparu tout à fait pertinent de compléter l'offre de services associative, par la présence d'un chien spécifiquement éduqué, lors des entretiens comme à certains moments procéduraux, sources d'angoisse.

www.france-victimes.fr

Contact communication : Olivia Mons
omons@france-victimes.fr
06 15 51 18 43

Créée en 1971 la Fondation Adrienne et Pierre Sommer est aujourd'hui la seule organisation à but non lucratif, privée et indépendante à soutenir le développement de la médiation animale, une méthode d'intervention basée sur les liens bien-faisants entre les animaux et les humains à des fins préventives, éducatives ou thérapeutiques. À travers la médiation animale, la Fondation apporte son aide à l'action des professionnels du secteur éducatif, sanitaire, social ou judiciaire, dans leurs différents champs d'intervention. Au cours des 15 dernières années, elle a soutenu, initié ou coproduit plus de 850 programmes à travers la France dans les champs scientifiques, éducatifs, médico-sociaux et sanitaires.

www.fondation-apsommer.org

Contact communication : Lydie de Loustal
lydie.deloustal@apsommer.org
06 83 95 18 37

